

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2025

08h30 à 09h30 : Accueil des adhérents, **19** (dix-neuf) présents

- Enregistrement et comptage des **8** (huit) pouvoirs = **27**(vingt-sept voix) validées
- Distribution des bulletins de votes, des documents comptables et du projet de Règlement Intérieur du CMH
- Nombre de voix : **27**(dix-neuf) sur **44**(quarante-quatre) adhérents à jour de leur adhésion 2024 ; quorum atteint
- Majorité +1 : **14** (quatorze voix)

09h30 : Mot d'accueil du Président du Conservatoire Maritime du Havre (CMH), M. Bruno PETER, Président, constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise, et ouvre la séance

•**VOTE** pour l'approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée du 27 avril 2024

Pour : 27 voix

Abstention : 0

Contre : 0

•Rapport des comptes par M. VAUCHEL, Expert-Comptable, et M. LECAUDE, Commissaire aux Comptes
Bilan et compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2024 en pièces jointes

Faits marquants :

- Sur demande du CMH, M. Loïc TARDIF, expert maritime, a procédé à une nouvelle estimation de la valeur comptable des bateaux patrimoniaux en propriété, rapport émis le 08/11/24. Il en résulte une dépréciation à - 39,5k€ (2024/ 50,7k€ versus 2023/90,2k€)
- Nos subventions 'aides emploi et personnels encadrement et accompagnementsont en progression de +9,9%. Cependant restons réservés sur le maintien de certaines de ses subventions en 2025 du égard à la politique annoncée de désengagement de nos financeurs état, région, ville.
- Nos charges d'énergie consommée en électricité augmentent de + 3k€ d'une année sur l'autre ;effet lié à l'augmentation conjoncturelle des tarifs publics.
- Notons pour 2024 un désendettement de -13k€ sur nos emprunts en cours

✓ En conclusion, M LECAUDE exprime son opinion formelle sur la sincérité et la régularité des comptes annuels

•**VOTE** pour l'approbation des comptes par l'Assemblée

Pour : 27 voix

Abstention : 0

Contre : 0

- Présentation du rapport moral et du bilan des actions (social & associatif) de l'année 2024, par le Président
- Présentation des actions prévues en 2025, par le Président

- VOTE** pour l'approbation du rapport moral par l'Assemblée.

Pour : 27 voix

Abstention : 0

Contre : 0

- Présentation du Règlement Intérieur par le Président

- VOTE** pour l'approbation du Règlement Intérieur par l'Assemblée

Pour : 27 voix

Abstention : 0

Contre : 0

- VOTE** pour l'élection des membres du conseil d'Administration

Administrateurs sortants : (4) MM Hervé DUTHIL, Alain LIOT, Bruno PETER , Grégoire THERY.

Candidatures exprimées : (6) Mme Sophie HACHET, MM Hervé DUTHIL, Anthony LEGOFF, Christophe MARCHAND, Alain LIOT, Bruno PETER

Collecte des bulletins de votes portant sur :

- L'Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 27 avril 2024
- L'approbation des comptes 2024 par l'Assemblée
- L'approbation du rapport moral 2024 du Président
- L'approbation du Règlement Intérieur
- Le renouvellement de 4 administrateurs (6 candidatures exprimée)

- Après dépouillement des bulletins des 27 (vingt-sept) votants, communication des résultats

- ✓ L'Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 27 avril 2024 :
27 votes POUR
- ✓ L'Approbation des comptes 2024 par l'assemblée
27 votes POUR
- ✓ L'Approbation du rapport moral 2024 du Président
27 votes POUR
- ✓ L'Approbation du Règlement Intérieur
34 votes pour / 1 nul

✓ **Election des membres du Conseil d'Administration**

- Mme Sophie HACHET est élue au CA (**22 votes POUR** / 1 abstention / 2 CONTRE / 1 BLANC / 1 NUL)
- M. Hervé DUTHIL est re-élu au CA (**26 votes POUR** / 1 NUL)
- M. Anthony LE GOFF est élu au CA (**25 votes POUR** / 1 BLANC / 1 NUL)
- M. Alain LIOT est re-élu au CA (**26 votes POUR** / 1 NUL)
- M Christophe MARCHAND est élu (**22 votes POUR** / 3 abstention / 2 NUL)
- M. Bruno PETER est re-élu au CA (**25 votes pour** / 2 BLANC)

6 (six) postes d'administrateurs sont pourvus

Le CA composé de **15** Administrateurs, **Madame Sophie HACHET, Messieurs Pascal CORNU, Ronan DANIEL, Jean Luc DELPONT, Georges DENISE, François DEVARIEUX, Hervé DUTHIL, Jean-Marc ESTIVAL, Claude HUNOT, Jean Claude KEMPEN, Anthony LE GOFF, François LECOQ, Alain LIOT, Bruno PETER, Patrick REISET**, se réunira à la suite de cette AG pour procéder à l'élection des membres du Bureau.

L'Assemblée Générale est clôturée à 13h00

Le Président

Le Secrétaire

Bruno PETER

Georges DENISE

Pièces jointes :

- Bilan et Compte de Résultat**
- Rapport Moral du Président année 2024**
- Règlement Intérieur**

Conservatoire Maritime du Havre,

Hangar 42, Quai du Brésil
76600 LE HAVRE
Tél / Fax : 02 35 24 40 05
N° SIRET : 343 111 068 00023
Code APE : 3315Z
N° URSSAF : 7625636370151

Représenté par Mr Bruno PETER, agissant en qualité de Président,

RAPPORT DE GESTION Année 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de l'association, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations à l'assemblée générale comme prévu par l'article R. 223-18 du Code de commerce vous ont été adressées quinze jours avant la date de l'assemblée.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de l'association, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes vous seront présentés par Mr Thierry SESSOU expert-comptable et validés par notre commissaire aux comptes Mr Serge LECAUDE.

2. Situation financière :

A la clôture de l'exercice 2024, le CMH affiche un déficit de 32 140 € contre un déficit de 5 965 € à la fin de l'exercice 2023.

Les ventes du CMH ont connu une hausse significative, augmentant de 48 327 euros par rapport à l'année précédente.

	2023	2024	Variation	
			en valeur	en %
PRODUITS				
Travaux	23 942	59 245	35 303	147.45 %
Autres travaux	9 572	2 360	-7 212	-75.34 %
Carénage	1 553	4 748	3 195	205.77 %
Prestation de service	1 151	2 176	1 024	88.95 %
Emplacement	36 338	43 004	6 667	18.35 %
Vente produit	3 511	12 862	9 350	266.28 %

La production immobilisée a enregistré une baisse de **4 799.72 €**. Par ailleurs, le CMH a consacré peu de temps aux travaux sur les bateaux de l'association. Le CMH a mené à bien l'aménagement des vestiaires et des douches réservés aux femmes. Les salariés en insertion ont été particulièrement engagés, tant dans la planification que dans la réalisation de ces travaux.

	2023	2024	Variation	
			en valeur	en %
PRODUITS				
Production Immobilisés	9 471	4 671	- 4 800	- 50,68 %

Les subventions versées par les organismes financeurs aux SIAE ont connu une hausse de **35 847 €** par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique notamment par une gestion plus efficace des ETP (Equivalents Temps Plein) financés par la DDTES, permettant ainsi une meilleure mobilisation des ressources. Le DEPARTEMENT de la Seine-Maritime a, quant à lui, salué nos efforts dans la gestion des ETP en nous versant la subvention dans son intégralité.

	2023	2024	Variation	
			en valeur	en %
PRODUITS				
Subvention Exploitation	71 198	95 395	24 197	34 %
Subvention aux postes	291 418	306 208	14 790	5,08 %

Les dettes fournisseurs sont de **15 665 €**, soit une diminution de **5 037 €** par rapport à l'année précédente.

Les dettes sociales et fiscales d'un montant de **17 0684 €** sont en augmentation de **4 590€**.

Les créances clients d'un montant de **11 747 euros** sont en augmentation de **6 908€**.

La trésorerie :

	2023	2024	Variation	
			en valeur	en %
TRESORERIE				
Disponibilité Banque + Caisse	5 960	4 916	-1 044	- 17.52

Le Conservatoire Maritime a contracté un emprunt auprès de la banque d'une durée de 5 ans. A ce jour, il nous reste 1 296 euros à rembourser.

Nous avons également mis en place plusieurs modes de paiement pour les factures liées aux travaux et aux emplacements (espèces, chèque, virement ou carte bancaire), ce qui nous a permis de réduire les dettes envers nos clients.

3. Activités de production et résultat social :

Ombrine :

- Protection du tableau arrière
- Pose de peinture sur le cockpit et le pont

Clepsydre :

- Réparation de la dérive,
- Enduit de coque
- Carénage simple

FIGARO 2 :

- Carénage simple
- Déjaunissement du pont
- Réparation des éclats gel Coat
- Polissage de la coque

SALVATION JANE :

- Safran
- Œuvres vives : éraflures
- Carénage

LE CORRE :

- Décapage de la quille avec protection

LEBLANC :

- Grattage de bateau

LAMORNA :

- Réalisation à l'intérieur : démontage des vaigrages, des étagères, des éléments en bois dans l'ensemble du bateau (sauf cuisine) et des portes de placards dans la cabine avant. Enlèvement du papier orange et blanc. Ponçage intérieur. Pose du primaire. Pose de la peinture blanche sur les vaigrages, montants, assises, plafond dans l'intérieur. Pose du vernis
- Réalisation à l'extérieur : ponçage des bois extérieurs. Pose de l'huile. Dépose du panneau de pont et pose. Pose du joint d'étanchéité noire sur le panneau de pont. Dépose des coffres du cockpit/ repose. Ponçage du caillebotis en teck.
- Coffrage (vaigrage) de cabine avant (53 x 53 cm)
- Coffre du pont (120x56 cm)
- Pièce trappe moteur (64,5 cm sur 34,5 cm)
- Restauration plafond (vaigrage) pied de mat (47cm; 37 cm ; 32 cm)

VAGUET :

- Réalisation de tableau pour Zodiac
- Peinture de coque
- Carénage et Antifouling

MORGANE :

- Grattage
- Nettoyage du bateau

OSCAR :

- Ponçage d'une partie de la carène et du tableau

CAP NORD :

- Changement de virures de bordés
- Fabrication d'une pièce

FIRST 40.7 :

- Carénage

Bouba gum :

- Réalisation de bordés et greffons
Dépose des bordés sous liston, des bordés tribord avant et arrière, de la partie défectueuse du tablier et des bordés en dessus du premier bordé blanc bâbord et tribord. Mise en place de greffons à l'avant tribord. Réalisation de bordés sous liston, de la partie défectueuse sur le tablier, des bordés sous la partie blanche bâbord et tribord.
- Réalisation du liston complet du bateau
Dépose et réalisation du liston
- Réalisation d'une partie du plat de bord coté tribord
Dépose et réalisation de la partie défectueuse plat de bord tribord
- Réalisation de l'encadrement du moteur/ coffre
Dépose et réalisation de l'encadrement du moteur. Pose et mise en peinture
- Réfection d'un patch sur coque coté tribord
- Ponçage complet de la coque
- Restauration de la cabine et côté coffre tribord (BUBBLE-GUM)+ bati du plancher

RECHER : en cours

Roof fermé, transformation de la fermeture du bateau et vernis intérieur (roof)

Les autres activités :

Restauration de tables :

- Table basse en fer oxydé décapage de l'oxydation
- Table en bois

Découpe de bois

Divers travaux pour la Mairie de Notre Dame du Bec

Diverses Manutentions : Mât, Bateaux.

Réalisation d'un monument funéraire :

- Débit des pièces et Montage du monument funéraire

Les bateaux du CMH :

« BROCELIANDE » :

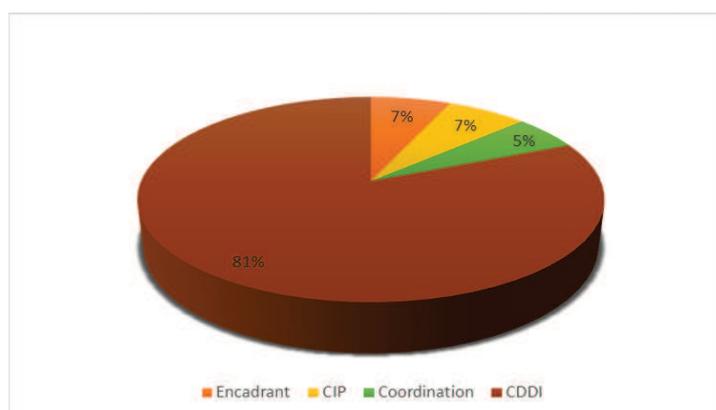
- Vernis
- Peinture pont et coque
- Carénage

REPARTIONS DES HEURES PAYEES :

• REPARTIONS DES HEURES PAYEES :

Encadrement	1 820 h
Accompagnement social et professionnel	1 820 h
Coordination Administrative et Comptable	1 517 h
CDDI	22 458 h

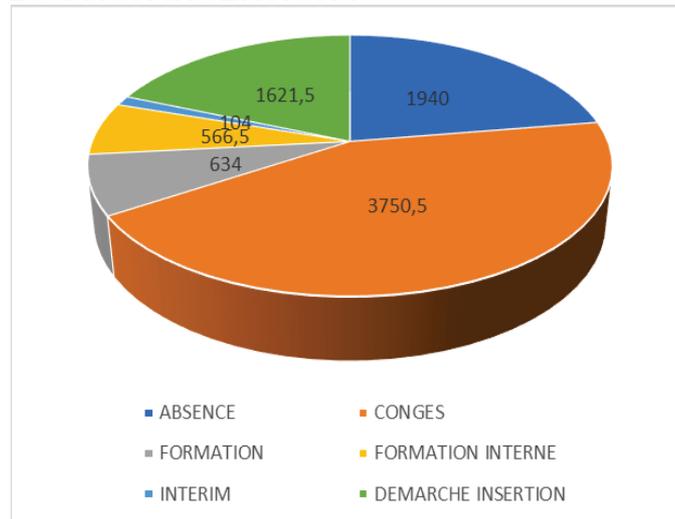
HEURES PAYEES : 27 615 h



	Administratif	Insertion	Total
Congés	500 h	3 750 h	4 250 h
Maladie et Accident du Travail	43	1 940 h	1 983 h
H Formation		1 200 h	1 200 h
Démarches Insertion		1 621 h	1 621 h
H Immersion & Intérim		104 h	104 h
HEURES REELLEMENT TRAVAILLEES	4 614 h	13 841 h	18 455 h

HEURES DE PRODUCTION INSERTION :

14 964 h



Notre action « Insertion professionnelle »

Il est à noter que le chantier d'insertion bénéficie désormais d'une meilleure reconnaissance de la part de nos organismes de tutelle, qui apprécient les efforts déployés en matière de gestion et les résultats obtenus par l'équipe du Conservatoire Maritime.

En 2024, nous avons pris contact avec France ACTIVE afin de réaliser un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Cela nous a permis d'être conseillé et orienté.

Conclusion du DLA :

1er constat : est qu'il faudra réécrire la partie du projet associatif relatif à la consolidation et au développement de l'ACI en tenant compte des éléments travaillés dans le cadre de notre accompagnement.

2nd constat : Le Chantier Associatif doit trouver ses financements pour pouvoir restaurer son patrimoine et compenser les temps de travail dédiés du Chantier d'Insertion.

3ème constat : Revoir le tarif horaire afin d'intégrer des marges de sécurité (faible productivité, temps morts, temps sociaux ...) et revoir les outils de suivi afin de préciser clairement les différents temps de travail

Bilan de l'année 2024

Public accueillis sur l'année 2024	Nombre
Total :	30
Hommes	25
Femmes	5
Tranche d'âge :	
Moins de 26 ans	4
Entre 26 et 45 ans	16
Plus de 45 ans	10
Niveau de formation :	
BAC +	2
BAC	3
BEP	18
CAP	7
Sans scolarité	
Publics prioritaires :	
Bénéficiaires du RSA	21
Bénéficiaires de l'ASS	5
Travailleurs handicapés	
Habitants de ZUS	
Autres	4

Actions d'accompagnement social mises en œuvre en 2024	Nombre de salariés bénéficiaires	Partenaires mobilisés
Logement	1	Bailleurs sociaux Ville du Havre Député
Santé	9	IRSA Infirmière Addictologie
Mobilité	2	Code + Permis
Budget	1	Banque de France
Accès aux droits		

Actions d'accompagnement professionnel mises en œuvre en 2024	Nombre de salariés bénéficiaires	Partenaires mobilisés
TRE	30	CIP CMH
Tutorat		
Ateliers France Travail (à préciser)		
Actions découverte des métiers	5	AFFPA Ville du Havre La Ligue Havraises
Offre de services de la Mission locale (à préciser)		

Focus sur les PMSMP :

Initiales des salariés bénéficiaires de PMSMP en 2024	Nombre PMSMP	Secteur d'activité	Entreprise
T A	2	Peinture Espace Vert	Ligue Havraise Ville du Havre
A J	1	Espace Vert	Bretonne Environnement
S B	1	Restauration	SARL Lesueur Touret
JJ	1	Menuiserie	Mairie Notre Dame du Bec

Nombre de mises en situation d'emploi :

Nous avons accueilli 30 bénéficiaires (dont 11 hors RSA)

	Nombre de salariés ayant bénéficié de ces actions	Coûts financiers
Actions de RAN	2	
FLE		
Action préqualification		
Actions de compétences clés		
Action de formation qualifiante	2	4425
Action de VAE		
Action de formation professionnalisante (CACES, habilitations...)	4	5184

	Nombre
TOTAL DES SORTIES ★	12
Embauche en CDI dans la structure	
Embauche dans une autre SIAE	1
Embauche en CDD de moins de 6 mois non aidé	
Embauche en CDD de plus de 6 mois non aidé	
Embauche en CDI non aidé	
Intégration dans la fonction publique	
Embauche en contrat aidé (secteur marchand)	
Embauche en contrat aidé (secteur non marchand)	
Création ou reprise d'entreprise	
Entrée en formation	1
Autre sortie reconnue comme positive	
Chômage	10
Inactif	
Autre situation connue	
Sans nouvelle	
Départ à la retraite	

En conclusion, le compte de résultat affiche un déficit de 32 140 euros. Cette situation résulte principalement de l'estimation des bateaux de l'association, réalisée au 31/12/2024.

Pour des raisons comptables, le Conservatoire Maritime du Havre a souhaité réviser la valeur immobilisée de ses bateaux. En effet, celles-ci ont été surévaluées il y a quelques années, et à notre avis, elles ne reflètent plus les valeurs du marché pour ce type d'unités. Cette situation ne correspondant pas à la réalité, cela nuit à la précision de ces derniers.

Afin de procéder à la dépréciation de nos actifs, notre Commissaire aux Comptes nous a demandé de réaliser une Expertise de Valeur pour les bateaux.

A partir de cette étude, une provision pour dépréciation des immobilisations d'un montant de 23 189 € a été constituée, afin de refléter au plus juste la valeur réelle des bateaux.

En raison de l'arrêt du projet Mobiliers Funéraires provisoires, le Conservatoire Maritime du Havre a décidé de déprécier la valeur figurant en stock.

Un rattrapage des charges locatives a également été effectué par la CU au titre de la consommation électrique pour un montant de 3645 euros.

En outre, le Conservatoire Maritime du Havre a pris la décision de prendre à sa charge une partie des ETP, qui était supérieur au financement de la DDTES ceux-ci afin de permettre une possible augmentation de ces derniers par l'organisme financeur.

Le Conservatoire poursuit ses efforts pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale de nos salariés. Nous mettons tout en œuvre pour que chacun de nos adhérents puisse concrétiser ses projets.

Nous espérons que ce rapport de gestion vous aura fourni toutes les précisions que vous attendiez.

Le Trésorier

Pascal CORNU

Le Président

Bruno PETER



Rapport moral année 2024

Assemblée générale du 26/04/2025

Mesdames, Messieurs, chers adhérents

Bienvenue à tous, adhérents, soutiens et amis du Conservatoire Maritime du Havre pour cette Assemblée Générale 2025.

L'assemblée générale est une obligation statutaire certes, mais c'est aussi un moment privilégié de dialogue et d'échange entre toutes les personnes intéressées par les actions du Conservatoire qu'elles soient Culturelles ou Sociales.

Le Conseil d'Administration vous remercie sincèrement pour votre présence aujourd'hui, elle montre l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association.

Le Conseil d'Administration remercie aussi les salariés permanents, SABRINA, CORINNE, et MYRIAM ainsi que tous les salariés en insertion du CMH : Par leurs investissements respectifs ils nous permettent de mener à bien les actions que nous entreprenons tant sur les plans administratifs que techniques.

En tant que Président je dis un grand merci aux bénévoles du Bureau et du CA, sans leurs participations il ne serait pas possible de faire fonctionner le CMH.

Je remercie aussi tous les bénévoles qui par leurs actions font vivre le Conservatoire Maritime et permettent de créer du lien avec les salariés en insertion. Merci à tous ceux qui apportent à notre association leurs compétences, tant sur le plan administratif que sur le plan technique (parfois les deux).

Un grand merci à nos partenaires institutionnels et privés qui nous permettent de continuer notre action Culturelle et notre action Sociale depuis des années, en formant le vœu qu'ils persistent car la situation des associations du Patrimoine et celle des associations de l'Insertion continue à se compliquer d'année en année.

Notre association compte à ce jour 40 membres actifs, c'est-à-dire à jour de leurs cotisations.

Nous étions 53 membres en 2024.

Le CMH, c'est aussi le travail accompli de nos permanentes qui toujours fidèles aux postes avec Corinne, notre CIP, Myriam, notre encadrante technique, et bien sûr Sabrina au poste de Coordinatrice Administrative et Comptable !

Afin que cela soit notre force il me semble bon de rappeler que nous attendons tous au sein de l'association des relations courtoises et empreintes du plus grand respect mutuel.

En 2024 le hangar a été bien occupé : 41 bateaux ont été accueillis pour des périodes plus ou moins longues, et 11 bateaux y ont passé seulement quelques jours pour des travaux réalisés par le Chantier d'Insertion. Quasiment tous les nouveaux entrants ont confié des travaux à l'atelier.

Nos Comptes

Monsieur SESSOU Expert-Comptable et Monsieur LECAUDE commissaire aux Comptes viennent de nous présenter leurs rapports.

Le résultat de 2024 est négatif.

le compte de résultat affiche un déficit de 32 140 euros. Cette situation résulte principalement de l'estimation des bateaux de l'association, réalisée au 31/12/2024.

Pour des raisons comptables, le Conservatoire Maritime du Havre a souhaité réviser la valeur immobilisée de ses bateaux. En effet, celles-ci ont été surévaluées il y a quelques années, et à notre avis, elles ne reflètent plus les valeurs du marché pour ce type d'unités. Cette situation plombe nos comptes et nuisent à leur précision.

Afin de procéder à la dépréciation de nos actifs, notre Commissaire aux Comptes nous a demandé de réaliser une Expertise de Valeur pour les bateaux.

A partir de cette étude, une provision pour dépréciation des immobilisations d'un montant de 23189 € a été constitué, afin de refléter au plus juste la valeur réelle des bateaux.

Il y a aussi une facture EDF émise par Communauté Urbaine de 6000€ et la perte sur les MFP.

Le Conservatoire poursuit ses efforts pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale de nos salariés. Nous mettons tout en œuvre pour que chacun de nos adhérents puisse concrétiser ses projets.

Le budget 2025 sera lui aussi tendu, et nous savons d'ores et déjà que les financements de l'Insertion seront, au mieux, gelé Nous sommes confiant sur les

capacités de notre marché actuel, nous avons renforcé la partie encadrement avec la création de postes d'assistant et le passage à 30 heures pour 3 personnes de l'atelier .afin de dégager du temps pour l'action commerciale ou du temps de présence en extérieur pour recherche de nouvelles ressources : travaux pour l'atelier, nouveaux contrats commerciaux... Nous pouvons tous participer à ces efforts.

Bilan des actions 2024.

L'action sociale : Le chantier d'insertion

L'année 2024 a été particulièrement riche en engagements, en projets et en réussites humaines. L'un des temps forts de cette année a été sans conteste la création collective d'un Escape Game, imaginé, construit et animé par le salarié(e)s. Ce projet a représenté bien plus qu'une simple activité : il a été un formidable vecteur de remobilisation, de valorisation des talents, de travail en équipe et d'innovation sociale. Les participants ont pu exprimer leur créativité, prendre des responsabilités, et expérimenter une dynamique de réussite collective. Le succès rencontré auprès du public et des partenaires a renforcé l'estime de soi des salarié(e)s et confirmé la pertinence des démarches d'insertion par le projet.

Ce type d'initiative démontre combien l'insertion par l'activité économique peut être un terrain fertile pour faire émerger des compétences parfois insoupçonnées. L'année 2024 nous a prouvé que, lorsqu'on leur en donne les moyens, les personnes éloignées de l'emploi sont capables de se dépasser, de créer, de fédérer, et d'inspirer.

Nous avons fièrement obtenu l'habilitation FEST qui permettra aux salariés qui en ont l'utilité pour leur projet professionnel d'obtenir une attestation de formation en situation de travail avec la formation de Myriam.

Consciente des défis sociaux et économiques persistants, je reste profondément engagée à défendre les valeurs de l'insertion : la solidarité, la reconnaissance, l'inclusion et la dignité retrouvée par le travail. Ce bilan, empreint d'humanité, témoigne de l'importance de poursuivre ces actions avec détermination et créativité.

Développement des activités : vers plus de compétences et d'engagement écoresponsable

Nous avons récemment lancé une nouvelle activité au sein de notre structure : la revalorisation des déchets en bois. Ce projet s'inscrit pleinement dans notre démarche d'insertion par l'activité économique, tout en répondant à des enjeux environnementaux actuels.

Cette activité permet aux salariés en parcours d'acquérir des compétences de base en menuiserie grâce à l'utilisation de petits outils. C'est également l'occasion d'évaluer leurs aptitudes techniques, leur autonomie, leur rigueur et leur sens de l'organisation. Au-delà de l'aspect purement technique, ce travail autour du bois sensibilise les

participants aux pratiques éco-responsables et à l'importance du recyclage et du réemploi des matériaux.

Les premiers résultats sont très encourageants : de nombreux objets ont déjà été réalisés, témoignant de la créativité et de l'implication des salariés. Ces créations originales seront prochainement proposées à la vente, valorisant ainsi à la fois le travail accompli et la dimension durable de notre action.

Parallèlement, l'activité du Boobagum est toujours en cours et continue de mobiliser activement les équipes. Nous avons également contractualisé des mises à disposition avec la mairie de Notre-Dame-du-Bec, ce qui vient renforcer nos partenariats locaux et offrir de nouvelles opportunités de mise en situation professionnelle pour nos salariés.

Enfin, nous constatons une demande croissante en matière de refit extérieur sur polyester, qui devient une part importante de notre activité. Ces chantiers, plus techniques, permettent aux salariés de monter en compétences et d'élargir leur champ d'expérience dans des domaines plus spécialisés.

Ces dynamiques confirment la pertinence de notre projet, alliant insertion, formation, engagement environnemental et développement de savoir-faire.

Rappel 2024 : DLA

Nos financeurs nous ont incités en 2023 à demander un DLA. Financés par France Active, les DLA sont des audits destinés à aider les structures de l'ESS dans leur fonctionnement et leur développement. Nous nous sommes exécutés avec, il faut le reconnaître, une certaine réticence mais aussi avec la volonté de montrer notre sérieux et notre engagement.

Le DLA a débuté en Février 2024 et s'est terminé en juin avec la remise du rapport de synthèse du consultant. Nos permanentes et des membres du Bureau ont participé à de nombreuses réunions de travail avec le consultant. Ces réunions ont parfois été rugueuses, mais constructives.

Nous avons mieux compris les attentes de nos financeurs et nous avons fait valoir le fonctionnement de l'association et les pratiques du Chantier d'Insertion.

La réunion de restitution que nous avons organisé en septembre nous a permis de présenter à nos financeurs et à nos soutiens (plus de 12 personnes) notre projet pour le Conservatoire Maritime en vue du renouvellement de la Convention en fin 2025.

L'engagement et le sérieux du Conservatoire Maritime dans la gestion du Chantier d'Insertion a été manifestement reconnu ; malgré les baisses de budgets, nos ETP ont été maintenus voir légèrement augmentés et le Chantier a été « nommé » aux « Victoires de l'insertion » au mois de mars cette année !

L'action socioculturelle : Le Chantier Associatif

Une année 2024 particulièrement active coté Associatif !

Côté restauration patrimoniale traditionnelle, le CMH a pu accueillir pendant quelques mois nos amis Honfleurais pour la remise en état le très joli SAINTE CATHERINE. Puis plusieurs unités sont entrées au CMH, Clepsydre un Mousquetaire club, ainsi que PELI un très joli Monotype Minimum de la Manche qu'Olivier Henry s'évertue à restaurer dans les règles de l'art.

Côté flotte du CMH, une petite équipe de bénévoles s'est chargée de remettre en état de navigation KOATULAS notre Camin du Havre, puis s'est attaqué à la restauration du Moth Nantais (en cours de finition) et enfin à procédé à la remise en état de notre bateau amiral Brocéliande, en vue de le faire naviguer cet été en baie du Havre.

Le CMH s'ouvre également un peu plus vers les coques plastiques, avec deux projets de transformation et de préparation à la course : ALZIGENTE, un Far 727, et MINI MOANA, un proto 6.5m.

A noter une innovation cette année avec l'accueil sous notre toit d'Arthur Leblond, tout jeune architecte naval, qui mène à bien son projet de construction du KUBE BOAT : un prototype de 30 kg de carbone monté sur foil et visant à atteindre les 30 nds !

Le CMH a également bien rempli son rôle de préservation des bateaux traditionnels car nous allons avoir le plaisir de voir re-naviguer CASSIOPEE, un Atlante qui a longuement séjourné dans nos locaux, sans oublier PETREL qui, après un transit de 2 années chez nous est parti dans un chantier en Bretagne afin de se préparer à la Golden Globe Race 2026.

Enfin, notre flotte de 12m2 du Havre s'est étoffée avec l'arrivée de Morgane de Mr GUIAN.

Côté associatif, les bénévoles ont pu mener ensemble quelques projets comme le départ du requin Epsilon pour St Valery en Caux, ou encore la déconstruction de la Frégate JOSSE.

Les permanences associatives du samedi matin ont été instaurés pour accueillir curieux et visiteurs occasionnels.

Une année 2024 également très riche en manifestations dans lesquelles l'associatif s'est très fortement impliqué :

Fécamp grande Escale 2024 (avec la présence de Brocéliande),

la fête du port de plaisance (avec KOATULAS)

les Fêtes de la mer à St François (avec Bel Ami)

la fête de la coquille à Honfleur

les Journées européennes du Patrimoine (~140 visiteurs).

Côté animations sportives, l'associatif n'est pas en reste avec l'organisation de la Classique Virginie Hériot 2024, en collaboration avec la SRH, une régates toujours aussi sympathique combinée cette année avec les 130 ans de Marie Fernand (86 convives au repas des équipages !).

Et enfin le tout nouveau Trophée Solange et les petites régates Havraises, en collaboration avec le SNPH, héritier direct des petites régates havraise, qui nous a permis de voir naviguer 12m2, Hirondelle et Camin dans les bassins intérieurs du havre pendant les journées du patrimoine ! Une expérience à renouveler en 2025.

Une partie communication qui évolue :

Après 20 années de pause, et grâce à l'initiative de Bruno et d'Hervé, notre petite gazette associative « La Poulie qui grince » a repris du service et nous invite, trimestriellement, à partager les projets et activités des uns et des autres. Une diffusion assez large qui ne se limite pas aux simples adhérents, mais également, aux ex adhérents et sympathisants.

La mise en place d'un groupe WhatsApp CMH pour fédérer la communication et les interactions entre adhérents

Et enfin, le tout nouveau comité des fêtes (Sophie et Ronan) a relancé l'activité Taverne et prévoit en 2025 l'organisation de Repas festifs et associatifs, en collaboration étroite avec les autres associations du domaine maritime.

Cette association est la nôtre et il nous appartient de la faire vivre et perdurer !

Les actions prévues en 2025

Les bateaux Partagés :

Malheureusement pas de candidat déclarés à ce jour

Le 12 M² du Havre TADORNA :

En arrêt

Le Dragon ESNEQUE :

Ce projet est piloté par nos deux collègues Denis PERIE et François MERAY, dont chacun admire la qualité du travail réalisé et aussi la patience dont ils ont fait preuve.

En arrêt

Grandes Voiles du Havre 2025:

Stand associatif prévu à cette manifestation

Manifestations

- Le millénaire de Caen
- Les Fêtes de la mer à St François
- La fête de la coquille à Honfleur
- Les Journées européennes du Patrimoine

Classique Virginie Hériot

La Classique aura lieu en Septembre, elle reste à organiser

Trophée Solange et les petites régates Havraises

En septembre cette année il y a le partenariat avec le lamanage pour le grutage des bateaux dans le bassin

Les repas associatifs

Organisé sur différents thèmes

Faire naviguer et découverte de la voile

Un projet de partenariat avec le CNPV et le CMH est en cours de réalisation afin de faire découvrir à la fois la plaisance et le littoral avec le voilier Brocéliande sur différentes actions (touristiques, sociales, découverte)

Conclusion

Le Conservatoire Maritime du Havre est bien installé dans le milieu de la plaisance au Havre, il est connu et reconnu pour ses actions culturelles et sociales et pour son activité économique.

Maintenant cela reste un combat de tous les jours car il nous faut nous adapter constamment aux changements de politiques sociales mais aussi financières pour la culture. Les subventions dans le domaine culturel et les changements des politiques de financement des Chantiers d'Insertion nous imposent de nous développer par nous-mêmes.

En participant tous aux projets du CMH, soit en vous faisant plaisir en travaillant et en naviguant sur les bateaux de l'association, soit en apportant vos compétences et vos expériences aux activités et aux projets de l'Insertion, soit encore en participant aux visites et activités du CMH de quelque façon différente, participer à la vie, au rayonnement et au développement du CMH et à sa reconnaissance.

N'hésitez pas à contacter les membres De votre bureau pour vous renseigner, faites la promotion du CMH, de ses nouvelles installations et de ses projets. Le CMH est votre association : vous êtes ses ambassadeurs pour assurer son développement.

Merci encore pour votre participation à cette Assemblée Générale.

CONSERVATOIRE MARITIME

QUAI DU BRESIL

76 600 LE HAVRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ARRETES AU 31/12/2024

Etablis par :



29 Quai Casimir Delavigne
76 600 LE HAVRE

☎ : 02-35-24-09-99

Email : lehavrenord@spherio.com

CONSERVATOIRE MARITIME DU HAVRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 AVRIL 2025 DU CONSERVATOIRE MARITIME

COMPTE DE RESULTAT 2024

	ANNEE		Variation	
	2024	2023	Valeur	%
PRODUITS DE L'EXERCICE				
Ressources Internes (Prestations et Ventes)	124395	76067	48328	63,53%
(Dont Emplacements des bateaux)	43004	36338	6666	18,34%
Variation Production Stockée	-26529	15247	-41776	-273,99%
Production Immobilisée (Immeuble)	0	0	0	#DIV/0!
Production Immobilisée (Bateaux)	4671	9471	-4800	-50,68%
Subventions	398463	362616	35847	9,89%
(Dont Subvention Aides Emplois)	306208	291418	14790	5,08%
(Dont Subvention Personnels "Encadrement et Acompagnement")	76800	61200	15600	25,49%
Cotisations et Dons	3585	3875	-290	-7,48%
Autres Produits	1376	7074	-5698	-80,55%
(Dont Legs et Dons)	999	5135	-4136	
Reprise sur Provisions, Dépréciations	0	0	0	#DIV/0!
Transfert de Charges	0	0	0	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS	505961	474351	31610	6,66%
CHARGES DE L'EXERCICE				
Achats Matières, Approvisionn.(Fournitures Atelier et Outillages)	30679	21350	9329	43,70%
Autres Achats Non Stockés (Consommables...) <i>élec</i>	14703	8829	5873	66,52%
Services Extérieurs (Sous Traitance, Entretien, Assurances, ...)	15047	18773	-3726	-19,85%
Autres Services Extérieurs	28058	21367	6691	31,31%
Impôts et Taxes	4546	2396	2150	89,73%
Salaires et Appointements -	360825	337858	22967	6,80%
Cotisations Sociales	47327	45415	1912	4,21%
(Dont Aides Emplois Etat)	-383008	-352618	-30390	8,62%
Autres Charges <i>Redo fin f - 3800</i>	620	30	590	1987,54%
			0	
Dotations aux Amortissements <i>dont dépréciat. de bateaux</i>	51526	30536	20990	68,74%
Dotations Provisions <i>23 000</i>	0	0	0	#DIV/0!
TOTAL CHARGES	553331	486554	66777	13,72%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-47370	-12203	-35167	288,18%
Résultat Financier	<i>(-24 000)</i> -343	70	-413	-590,21%
Résultat Exceptionnel	15572	6168	9404	152,48%
RESULTAT NET COMPTABLE	-32141	-5966	-26176	438,76%
	<i>(-3 000)</i>			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>Informations</i>				
Mise à disposition gratuite de biens (Locaux)	243232	243232		
Bénévolat	6593	8367,98		

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Du

Conservatoire Maritime du Havre

Article 1 : Objet

En application des articles L. 311-1 et suivants du code du travail, un règlement intérieur est mis en place.

Le présent règlement a pour objet de :

- Préciser les règles en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Rappeler l'interdiction absolue d'agissements de harcèlement ;
- Fixer les règles relatives à la discipline ;
- Rappeler les garanties inhérentes à l'application de ces règles.

Toute autre prescription générale et permanente relevant de ces domaines sera considérée comme une adjonction au présent règlement, dont l'entrée en vigueur sera soumise aux mêmes règles.

Pour qu'il soit connu de tous, un exemplaire en est communiqué à chaque nouveau salarié et à chaque nouvel adhérent. Il est affiché dans le hangar.

Article 2 : Champ d'application

Les dispositions du présent règlement dans son intégralité s'appliquent à l'ensemble des salariés (en insertion et permanents) du Conservatoire Maritime.

Il s'applique également aux travailleurs intérimaires, aux stagiaires ou salariés des associations ou entreprises extérieures intervenant au Conservatoire Maritime en matière d'hygiène et de sécurité (sauf Articles 5, 8 et 12).

Il s'applique également aux adhérents et aux intervenants extérieurs sauf pour les articles 5, 8 et 12.

Le règlement trouve application dans l'ensemble des locaux de la structure ainsi que ses éventuelles dépendances (parking ...)

Toutes personnes (salariés, intervenants extérieur ou adhérents) acceptent de ce fait ce règlement intérieur et déclarent s'y soumettre entièrement.

Article 3 : Sécurité (Articles L4121-1 à L4121-5 du Code du travail)

- Chaque salarié doit respecter les consignes de sécurité propres à son poste de travail et suivre les formations dispensées en matière de prévention des risques professionnels.
- Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire lorsque la nature du travail l'exige (Article R4321-4). Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une sanction.

- Tout accident, même bénin, doit être immédiatement signalé à l'encadrant et consigné dans le registre des accidents du travail.
- Il est strictement interdit de manipuler des machines ou des équipements sans formation préalable et autorisation de l'encadrant.
- En cas de situation dangereuse, le salarié doit en avertir immédiatement son supérieur hiérarchique.

Article 4 : Hygiène (Articles L4121-1 et R4228-1 du Code du travail)

- Les espaces de travail, de repos et les sanitaires doivent être maintenus propres et rangés. Chaque utilisateur est tenu de nettoyer après son passage.
- Une hygiène corporelle correcte est exigée afin de préserver la santé de tous et garantir des conditions de travail agréables.
- L'association met à disposition des moyens pour assurer la propreté des lieux (produits de nettoyage, poubelles, etc.).
- L'utilisation des sanitaires doit se faire dans le respect des autres usagers et les consignes d'entretien doivent être respectées.

Article 5 : Visite médicale du travail (Articles R4624 - 10 du Code du travail)

- Les salariés du Conservatoire Maritime sont tenus de se soumettre aux examens prévus par la réglementation relative à la Médecine du Travail, à la date et à l'heure qui lui seront indiquées.
- La non-présentation à une convocation du service de la Médecine du Travail est susceptible d'entraîner une sanction prévue au règlement Intérieur.
- Chaque salarié est également tenu de réaliser les examens complémentaires demandés par le Médecin du Travail et de lui transmettre les résultats dans les plus brefs délais.

Article 6 : Interdiction de l'alcool, des drogues et des substances illicites (Articles R4228-20 et R4228-21 du Code du travail)

- Durant les heures de travail, il est interdit d'introduire, de consommer ou d'être sous l'emprise d'alcool, de drogues ou de toute substance illicite sur le lieu de travail et ses abords.
- Tout salarié ou adhérent en état d'ébriété ou sous l'influence de substances interdites pourra être immédiatement exclu des locaux et pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.
- Des tests de dépistage pourront être réalisés en cas de soupçon raisonnable (Article L4122-1). Tout refus sera considéré comme une faute grave. Le salarié ou l'adhérent pourra faire la demande d'une contre-expertise (qui sera à la charge de l'employeur).

Article 7 : Tabac et vapotage (Article L3513-6 et R3513-2 du Code de la santé publique)

- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux et les zones de travail.
- Un espace fumeur est prévu à cet effet et ce uniquement durant les temps de pause prévues et en respectant la propreté des lieux.

Article 8 : Absences et retards (Articles L1234-1 et L1331-1 du Code du travail)

- Toute absence d'un salarié doit être signalée dès que possible à l'encadrant et justifiée par un document officiel (certificat médical, convocation administrative, etc.).
- Tout retard doit être signalé immédiatement. Les retards répétés ou non justifiés pourront entraîner des sanctions.
- Un abandon de poste injustifié pourra donner lieu à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat.

Article 9 : Entretien des locaux et du matériel (Articles L4121-1 et R4321-4 du Code du travail)

- Chaque salarié ou adhérent est responsable du matériel qui lui est confié et doit veiller à son bon état de fonctionnement.
- Toute dégradation volontaire ou utilisation abusive du matériel sera sanctionnée.
- Les espaces de travail et les locaux communs doivent être laissés en bon état après chaque utilisation.

Article 10 : Lutte contre les discriminations et le harcèlement (Articles L1132-1, L1152-1 et L1153-1 du Code du travail)

- Toute discrimination fondée sur l'origine, le sexe, l'âge, la situation de famille, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance ou non à une religion est strictement interdite.
- Le harcèlement moral, caractérisé par des comportements répétés ayant pour effet une dégradation des conditions de travail, est interdit et sanctionné.
- Le harcèlement sexuel, défini par des propos ou comportements à connotation sexuelle imposés à une personne et portant atteinte à sa dignité, est strictement prohibé.
- Toute victime ou témoin de discrimination ou de harcèlement doit alerter immédiatement les responsables ou un membre du Bureau.

Article 11 : Utilisation des véhicules professionnels

- Les véhicules professionnels sont strictement réservés aux missions du chantier d'insertion. Toutefois à titre exceptionnel, ils pourraient être prêtés, avec accord du Président de l'association.
- Seules les personnes autorisées et titulaires du permis de conduire approprié peuvent les utiliser.
- Il est interdit d'utiliser les véhicules à des fins personnelles.
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Tout usage du téléphone au volant est interdit.
- Les véhicules doivent être rendus propres et en bon état. Tout dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à l'encadrant ou à un membre du bureau.
- En cas d'accident, l'utilisateur doit avertir immédiatement l'encadrant ou un membre du bureau et remplir un constat dans les meilleurs délais.

Article 12 : Sanctions et droit des salariés (Articles L1331-1 à L1333-2 du Code du travail)

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions disciplinaires graduées :

- **Avertissement oral ou écrit** : en cas de première infraction mineure.
- **Blâme** : en cas de récidive ou d'infraction plus grave.
- **Mise à pied disciplinaire** : suspension temporaire du contrat de travail sans rémunération, pour une durée déterminée.
- **Licenciement pour faute grave** : en cas de manquements répétés ou de comportement inacceptable mettant en danger la sécurité ou le bon fonctionnement de la structure.

Droits des salariés en matière disciplinaire :

- Avant toute sanction, le salarié sera convoqué à un entretien préalable afin de pouvoir présenter ses explications.
- Toute sanction sera notifiée par écrit et versée au dossier du salarié.
- Le salarié a le droit de contester la sanction et de se faire assister par un représentant du personnel ou un conseiller extérieur.

Article 13 : Protection des données personnelles (RGPD - Règlement UE 2016/679)

- Les données personnelles des salariés sont collectées et traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Seules les données strictement nécessaires à la gestion administrative, à la sécurité et au bon fonctionnement du chantier d'insertion sont collectées.
- Chaque salarié dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses données personnelles. Toute demande doit être adressée par écrit au Président de l'Association.
- Les données ne seront conservées que pour la durée nécessaire et ne seront pas transmises à des tiers sans accord préalable du salarié ou de l'adhérent, sauf obligations légales.

Article 14 : Fouille des vestiaires et des placards

- L'encadrant technique est autorisé à procéder à une fouille des vestiaires du personnel en cas de suspicion légitime (vol, détention de substances interdites, etc.).
- Cette fouille devra être réalisée en présence d'un témoin et dans le respect de la dignité du salarié concerné.
- Tout refus injustifié pourra être considéré comme une faute et entraîner une sanction disciplinaire.
- Les membres du Bureau sont autorisés à procéder à une fouille des bateaux et des placards éventuels des adhérents en cas de suspicion légitime (vol, détention de substances interdites, etc.).
- Cette fouille devra être réalisée en présence d'un témoin et dans le respect de la dignité de l'adhérent concerné.
- Tout refus injustifié pourra être considéré comme une faute et entraîner une sanction disciplinaire.

Article 15 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès sa diffusion à l'ensemble des salariés et des adhérents et est affiché dans le hangar.

Il doit être respecté par tous.

Il est communiqué et commenté à tous les salariés lors de leur recrutement. Cette communication est attestée par émargement.

Il est de même porté à la connaissance de tous les adhérents lors de leur adhésion.

Fait au Havre

le 26 Avril 2025

Le Président